








Bordereau de signature

PLH Subvention parc public 3F 4 rue F. Garin Chaponost



Signataire	Date	Annotation
Camille BOURRAT, Visa BOURRAT C	16/04/2020	 Visa
Philippe SOLEILHAC, Visa SOLEILHAC P	16/04/2020	 Visa
Jean-Louis IMBERT, VISA PRESIDENT	16/04/2020	 Signature  Certificat au nom de <u>Jean Louis IMBERT</u> (COMMUNAUTE COMMUNES VALLEE DU GARON), émis par <u>CERTEUROPE ADVANCED CA V4</u> , valide du 22 mai 2017 à 10:23 au 22 mai 2020 à 10:23.
Visa BOURRAT C		 Archivé

Dossier de type : CIRCUIT // VISA DG - SIGNATURE PRESIDENT

Le 16 avril 2020

**Décision du Président
n°2020- 37**

**Objet :
Subvention à la création de
logements locatifs sociaux –
3F IMMOBILIERE RHÔNE-
ALPES – 4 rue Favre Garin à
Chaponost**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT DE LA CCVG

**Le Président de la Communauté de Communes de la Vallée du
Garon,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Programme Local de l'Habitat (PLH2) de la CCVG adopté le 07/02/2017,
- Vu le règlement d'intervention du dispositif de soutien à la production de logements locatifs sociaux délibéré le 24/09/2019 (n°2019-68),
- Vu l'article 1er II de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,
- Considérant que les décisions d'attribution de subvention constituent la mise en œuvre des dispositions portant orientation en matière d'équilibre social de l'habitat
- Considérant la crise sanitaire en cours et la nécessité de poursuivre une bonne administration des missions de service public,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention globale de 46 000 € à 3F IMMOBILIERE RHÔNE-ALPES pour la production de 12 logements locatifs sociaux (8 PLUS / 4 PLAI) situés 4 rue Favre Garin à Chaponost. Cette subvention en autorisation de programme (compte 20422, fonction 72) est destinée à accompagner le projet suivant :

Adresse	PLUS 3500 € par logement	PLAI 4500 € par logement	Aide forfaitaire	Nb de logements réservés (en flux)
---------	--------------------------------	--------------------------------	---------------------	---

**Communauté de Communes de
la Vallée du Garon**

Parc d'activités de Sacuny
262 rue Barthélémy Thimonnier
69530 Brignais

Tél. 04 72 31 78 72
contact@cc-valleedugaron.fr

3F IRA	4 rue Favre Garin à Chaponost	8	4	46 000 €	1
--------	-------------------------------------	---	---	----------	---

Article 2 : En complément de la présente décision, une convention attributive de subvention est signée avec le bailleur, précisant notamment les délais et conditions de mandatement, selon les règles délibérées par la CCVG en date du 24/09/2019.

Article 3 : cette subvention est conforme à la décision de la Commission Européenne n°2011/9380 du 20/12/2011 concernant les aides attribuées aux entreprises chargées de la gestion de services d'intérêt économique général.

Article 4 : Le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal d'Oullins sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 5 : Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision au Conseil Communautaire.

Fait à Brignais, le 16/04/2020

Le Président, Jean-Louis IMBERT

